

## **Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du jeudi 3 février 2022**

---

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	jointes : <ul style="list-style-type: none"><li>• de Sander Loones (N-VA) sur « Les attentats perpétrés en Espagne en 2017 » (n° 230)</li><li>• de Ellen Samyn (VB) sur « Le rôle potentiel du service de renseignement espagnol CNI dans les attentats en Catalogne » (n° 235)</li></ul>	Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales	Commission des Relations extérieures du <a href="#">26 janvier 2022</a> .	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>1<sup>e</sup> motion de recommandation</b> par Sander Loones</li><li>• <b>2<sup>e</sup> motion de recommandation</b> par Ellen Samyn</li><li>• <b>motion pure et simple</b> par Michel De Maegd (MR)</li></ul>	<a href="#">MOT55 00230/001</a>	<a href="#">p.33</a> détail: <a href="#">p.39</a>	84	51	0
2	• de Annick Ponthier (VB) sur « Le risque d'escalade en Ukraine » (n° 238)	Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales	Commission des Relations extérieures du <a href="#">26 janvier 2022</a> .	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>motion de recommandation</b> par Annick Ponthier</li><li>• <b>motion pure et simple</b> par Michel De Maegd (MR)</li></ul>	<a href="#">MOT55 00238/001</a>	<a href="#">p.34</a> détail: <a href="#">p.39</a>	85	53	0